

ABONNEMENT

**Saumur**  
Un an . . . . . 25 fr.  
Six mois . . . . . 13  
Trois mois . . . . . 7

Poste

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 28 MAI

LE BUDGET DES CULTES

La discussion générale de ce budget n'a pas été longue, mais fort instructive. M<sup>re</sup> Freppel a secoué durement la majorité républicaine et le parti radical qui aspire au gouvernement et qui se concentre sous l'étendard arboré par M. Floquet, l'ami de Crispi. C'est aux prochaines élections, a dit l'évêque d'Angers, qu'il faudra demander au pays son sentiment sur la suppression du budget des cultes et non à la législature qui expire.

Au nom de la gauche radicale, M. Achard avait, en effet, porté à la tribune une déclaration établissant que lui et ses amis repousseraient le chapitre I<sup>er</sup> en donnant à ce vote la signification formulée du refus du budget. Notre vote affirmera, avait-il ajouté, le principe de laïcité de l'État qui doit prévaloir dans toutes les lois.

M<sup>re</sup> Freppel a rappelé que M. Yves Guyot, aujourd'hui ministre, avait organisé avec ses amis Blaint, etc., une ligne anticoncordataire dans l'Auvergne et que ce grand effort s'est dissipé en fumée devant l'indifférence et la résistance du pays.

Il a rappelé que la Chambre actuelle avait élu, depuis deux ans et demi, une commission du Concordat chargée de préparer un projet de rupture entre l'Église et l'État, et que cette commission, qui s'était réunie quatre fois !... avait démontré son impuissance absolue.

Il a rappelé que le ministère Floquet avait déposé un projet de loi sur les associations, devant servir de préface à la dénonciation du concordat, et que la fine fleur du radicalisme n'avait pas été plus féconde.

Le clergé n'a plus aujourd'hui de part dans la direction des administrations publiques. Le parti radical prétend donc soustraire l'État à l'engagement de subvenir aux charges du culte en échange de l'expropriation des biens du clergé ; il prétend exproprier une nouvelle fois les biens des associations religieuses sans compensation aucune. Ce parti veut bien entretenir les théâtres pour les riches ; il refuse de subventionner les églises pour les pauvres. Portez la question sur ce terrain, a conclu M<sup>re</sup> Freppel, et nous verrons, après les élections, si vos candidats reviendront tous sur ces bancs !

**Echec Thévenet.** — Le ministre de la justice et des cultes avait demandé préalablement une augmentation de 45,000 francs sur le chapitre personnel des bureaux. M. Amagat a réfuté la prétention de M. Thévenet, et celui-ci, aux rires de toute la Chambre, a été battu par 462 voix contre 42. Quelle veste ! Jamais, de mémoire parlementaire, ministre n'en remporta de pareille.

AU PANTHÉON

Encore un crédit de 50,000 francs ! Vous vous souvenez que M. Barodet et plusieurs de ses collègues en radicalisme avaient déposé une proposition de loi ayant pour but le trans-

fert au Panthéon des cendres de Lazare Carnot, de Marceau, de Hoche, de Baudin. Cette proposition a été discutée l'autre jour à la Chambre. La commission avait, malgré le désir de la famille, maintenu la disposition relative aux restes du général Hoche. Dans sa protestation contre le crédit exagéré de 50,000 francs, M. Antonin Lefèvre-Pontalis a fait remarquer qu'il ne fallait point décréter un Panthéon obligatoire, c'était bien assez d'avoir un Panthéon laïque ! L'honorable député a demandé à ce que l'apothéose de Baudin ne fût point associée à celles de Carnot et de Marceau. Les victimes de nos discordes civiles ne sauraient figurer à côté des gloires de l'armée française. Un crédit de 20,000 francs suffirait donc pour effectuer ce transfert funèbre avec « simplicité et grandeur ». Il a suffi pour l'apothéose théâtrale de Victor Hugo. Mais l'appétit vient en mangeant, nous enseigne un vieux dicton. Et 359 députés républicains contre 158 ont voté le crédit de 50,000 francs.

C'est honteux. M. Lejeune, député de l'Indre, a exprimé le désir que les restes de Chaudey, victime de la Commune, fussent transférés au Panthéon avec les mêmes honneurs solennels, au même titre que Baudin. Si vous repoussez mon amendement, a conclu M. Lejeune, vous prouvez au pays que vous n'êtes « mus que par des passions politiques ». La démonstration est faite. La proposition Lejeune n'a rallié que 164 voix ; 371 l'ont repoussée.

Le 10 juin avait été fixé dans la proposition de loi. M. Barodet en a laissé le choix à la Chambre. Par l'organe de M. Rouvier, le gouvernement a demandé qu'on s'en référât à ses aptitudes d'opportunisme. La majorité avait consenti à ce témoignage de confiance, à la condition que la cérémonie eût lieu avant le 1<sup>er</sup> octobre. Il importe que de nombreux députés républicains qui, dans leurs angoisses électorales, se demandent moins philosophiquement qu'Horace : « *Quid sit futurum cras?* » figurent avec les insignes qu'ils porteront pour la dernière fois, au milieu des pompes théâtrales rêvées par l'ex-instituteur que Paris préfère à de Rémusat. Puis, sous l'empire de nous ne savons quel scrupule, un membre de la gauche a demandé que le transfert des grands hommes de la Révolution coïncidât avec une grande date révolutionnaire : 14 juillet, 10 août ou 22 septembre. C'était logique, et la majorité républicaine a aussi forcé la main au gouvernement dont l'opportunisme a paru suspect sans nul doute à de nombreux républicains partisans de la fameuse concentration !

LE DÉPART DU ROI HUMBERT

Le roi et le prince royal d'Italie ont quitté Berlin avant-hier à 9 heures 1/2. Les adieux ont été empreints de la plus grande cordialité. L'empereur d'Allemagne a serré plusieurs fois la main de M. Crispi. On assure que le roi Humbert a renoncé à son voyage à Strasbourg à la suite d'une dépêche de la reine Marguerite qui l'engageait très vivement à ne pas donner suite à ce projet. D'autre part, le XIX<sup>e</sup> Siècle affirme que le

gouvernement allemand a été fortement déçu devant la décision du roi Humbert de ne pas aller à Strasbourg.

Le roi Humbert avait d'abord accepté ce voyage, mais sur les conseils du général Menabrea il a changé d'avis.

M. Crispi voulait que le roi ne revint pas sur son acceptation première et n'ait pas ainsi l'air de céder devant le blâme de la presse française.

Le général Menabrea, ambassadeur d'Italie, s'est rendu hier matin chez M. Spuller, ministre des affaires étrangères, et lui a déclaré que jamais le roi Humbert n'avait eu l'intention de passer par Strasbourg en revenant d'Allemagne.

Nous savons ce que valent les affirmations italiennes.

On sait, en effet, que le journal officiel d'Alsace annonçait l'arrivée du roi Humbert à Strasbourg d'une façon très officielle.

INFORMATIONS

Madame la Comtesse de Paris a assisté à la grande revue qui a eu lieu samedi à Londres, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de la reine Victoria.

Madame la Comtesse de Paris était assise à côté de la princesse de Galles.

Les autres princes et princesses qui ont assisté au défilé dans les salons de réception des Horse Guards étaient :

Le prince de Galles avec ses filles, le duc de Cambridge, le duc de Teck, le prince Albert-Victor, le prince Georges de Galles, le général Philip Smith, lord Wolseley, etc.

Le prince et la princesse de Galles assisteront, avec les princes de la Maison de France, au déjeuner qui sera donné jeudi prochain, à Sheen-House, pour fêter les noces d'argent de Monsieur le Comte de Paris et de Madame la Comtesse de Paris.

CONVENTION MILITAIRE CONTRE LA FRANCE

Il se confirme absolument qu'une convention militaire visant certaines éventualités qui peuvent se produire en France a été signée entre les deux souverains. Les deux armées, allemande et italienne, seront placées sous le commandement suprême de l'Empereur d'Allemagne.

CE QU'ON PENSE A VIENNE

Le Figaro a reçu de Vienne les nouvelles suivantes :

« On est excessivement inquiet ici sur les conséquences de l'entrevue de Berlin. Le rappel du comte Szechenyi, ambassadeur d'Autriche près la cour d'Allemagne, est décidé. Il sera remplacé par le général de division Schœnfeld. On croit que cette nomination militaire à un poste diplomatique aussi important est motivée par des circonstances spéciales. »

M. Crispi causant avec un reporter anglais, aurait, paraît-il, appelé le général Boulanger un « charlatan politique ». La Presse répond :

« La grossièreté d'un ennemi de la France ne saurait qu'honorer le chef du Parti national, qui pourrait répondre à M. Crispi comme le personnage de Molière :

« Vous jetez sottement vos qualités aux autres. »

» L'ancien garibaldien, le fougueux Sicilien irrédentiste, devenu le plat valet de M. de Bismarck et un des gallophobes les plus enragés, voilà Crispi !

» Le véritable charlatan, c'est l'insulteur aux gages de l'Allemagne, qui ne sait être brave que derrière l'armée prussienne. »

Nous ne sommes pas suspect de sympathie boulangiste, mais nous estimons que les injures de M. Crispi ne peuvent qu'honorer l'homme qui en est l'objet.

L'EMPRUNT RUSSE

L'emprunt russe, rien qu'en France, a été couvert deux fois et demi. Si l'on se rappelle les violentes sorties faites devant le Reichstag par M. de Bismarck contre les emprunts étrangers, on peut dire que ce succès du crédit de la Russie est un très significatif échec pour l'Allemagne. Ajoutons que c'est le second.

LA NOUVELLE CONVENTION ALLEMANDE-ITALIENNE

Un de nos confrères a reçu de Berlin les renseignements suivants :

« Les généraux Rolandi et Sironi, qui ne font pas partie de la suite royale, sont à Berlin depuis le 10 mai et ils ont eu des conférences quotidiennes avec des membres du grand état-major. Ce sont les mêmes officiers supérieurs qui ont conféré avec les généraux allemands chargés, l'an dernier, de se rendre compte de l'état de l'armée italienne. On a été, à Rome, obligé de se soumettre et on a signé une convention spéciale additionnelle établissant le plan définitif de la mobilisation et de l'entrée en campagne.

» De plus, cette convention vise l'abstention de l'Autriche. Il paraît même que c'est ce point qui a hâté la conclusion des arrangements, car l'attitude d'une partie du peuple italien dans les questions du Trentin et de Trieste rend très problématique la part de l'Autriche dans une guerre future.

» On dit même ici qu'un arrangement entre l'Autriche et la Russie ne paraît pas improbable, et que la question des pays balkaniques, une fois réglée, l'Autriche-Hongrie pourrait résister au courant allemand qui menace la fraction allemande de l'Autriche, et au courant italien qui menace le Trentin. »

L'ORAGE DE DIMANCHE

Un orage d'une violence extraordinaire s'est abattu dimanche, vers deux heures et demie de l'après-midi, sur Paris et la banlieue. Une pluie diluvienne mêlée de forts grêlons est tombée.

Les XIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> arrondissements ont été littéralement inondés. A la gare Montparnasse, le service des tramways ne se faisait qu'avec difficulté, et, chose curieuse, en arrivant à l'avenue Bosquet, les voyageurs constataient que



la chaussée était sèche. Il n'a pas plu, du reste, dans les autres quartiers de Paris.

A l'extrémité de l'avenue de Châtillon, près de la porte de ce nom, l'on était en train de construire un branchement d'égout.

Les eaux affluèrent à cet endroit et envahirent les caves de la maison portant le n° 54, élevée de quatre étages, et habitée par une vingtaine de ménages. La maison subit un affaissement assez notable en même temps que des craquements se faisaient entendre; aussi les locataires pris de peur et craignant qu'elle ne vint à s'effondrer, l'évacuèrent en toute hâte.

Une autre excavation de deux mètres de diamètre, causée également par les eaux de pluie, s'est produite dans la cave de la maison portant le n° 290 de l'avenue Raspail. On suppose que les terres ont glissé jusqu'au fond des catacombes. Toutes les mesures sont prises pour éviter les accidents.

Dans la banlieue, citons parmi les localités très éprouvées Vaugirard, Gentilly, Clamart, Ivry, Choisy-le-Roi, Thiais, Juvisy. Les récoltes maraîchères ont beaucoup souffert, ainsi que les arbres fruitiers. Dans certains endroits, les blés ont été couchés par la violence de l'ouragan.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### TRAIN EN DÉTRESSE

L'express de Paris à Angers par Le Mans, qui arrive à Angers le matin à 4 h. 20, est resté hier en détresse entre Nogent-le-Rotrou et Condé-sous-Noireau, par suite d'une trombe d'eau qui s'est abattue sur la campagne et a rendu la voie tout à fait impraticable.

La voie n'a pu être rétablie que dans l'après-midi pour laisser passer le train de 3 heures du soir.

### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Train de plaisir pour Paris  
Vendredi 7 Juin 1889

Prix des places (aller et retour):

De Vernantes, Blou et Vivy: 2<sup>e</sup> classe, 16 fr.; 3<sup>e</sup> classe, 12 fr.

De Saumur, les Trois-Moutiers, Thouars, Notre-Dame-d'Allençon et gares intermédiaires: 2<sup>e</sup> classe, 19 fr.; 3<sup>e</sup> classe, 13 fr. 50.

Chaque voyageur n'aura droit qu'au transport gratuit de 10 kilogrammes de bagages.

HEURES DE DÉPART (ALLER)  
(Vendredi 7 Juin)

Thouars.....	4 h. 30 soir.
Doué.....	4 h. 37 —
Montreuil-Bellay.....	2 h. 23 —
Brézé-Saint-Cyr.....	2 h. 38 —

Chacé-Varrains.....	2 h. 46 soir.
Saumur-État.....	2 h. 41 —
Saumur-Orléans.....	3 h. 05 —
Vivy.....	3 h. 17 —
Blou.....	3 h. 26 —
Vernantes.....	3 h. 39 —

Arrivée à Paris (gare Montparnasse) le samedi 8 juin, vers minuit 55 (nuit du 7 au 8 juin).

Heures de départ (retour), gare de Paris-Montparnasse le jeudi 13 juin, à 10 heures 20 minutes du soir, et arrivée aux heures ci-dessous à:

Vernantes.....	5 h. 40 matin.
Blou.....	5 h. 52 —
Vivy.....	6 h. 01 —
Saumur-Orléans.....	6 h. 13 —
Saumur-État.....	7 h. 11 —
Chacé-Varrains.....	6 h. 32 —
Brézé-Saint-Cyr.....	6 h. 40 —
Montreuil-Bellay.....	6 h. 56 —
Doué.....	9 h. 55 —
Thouars.....	7 h. 31 —

La délivrance des billets commencera le 30 mai; le nombre des billets étant limité, la distribution cessera dès que le nombre sera atteint.

Il n'est fait aucune réduction pour les enfants.

A l'aller, les billets ne pourront servir que pour le train indiqué ci-dessus.

Au retour, les voyageurs auront la faculté de partir de Paris soit par le train ci-dessus indiqué, soit par le train 85 partant de Paris à 11 h. 25 du soir, les 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 juin.

### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

#### Fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte

Billets d'aller et retour à destination de Paris

AVIS. — A l'occasion des fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte, et dans le but de faciliter la visite de l'Exposition universelle aux personnes habitant la province, l'Administration des Chemins de fer de l'Etat a décidé que les billets d'aller et retour délivrés pour Paris pendant la période du mardi, 28 mai, au dimanche 9 juin, dont la validité expirera avant le 12 juin, seront *exceptionnellement* valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mercredi 12 juin.

### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

#### Exposition universelle

Abonnements trimestriels à prix réduits pour Paris

L'Administration des Chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public que, pendant la durée de l'Exposition universelle, il sera délivré entre toutes les gares du réseau de l'Etat et Paris-Montparnasse, des cartes trimestrielles d'abonnements de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> classe, comportant une réduction de 40 0/0 sur les prix du tarif ordinaire des cartes d'abonnement.

Celles de ces cartes qui seront délivrées moins de deux mois avant la clôture officielle de l'Exposition, cesseront d'être valables un mois après cette clôture, quelle que soit la date de leur délivrance.

Ces cartes peuvent être demandées, dès à présent, dans toutes les gares du réseau de l'Etat.

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Exposition Universelle. — Fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte.

#### Extension de la durée de validité des billets aller et retour

A l'occasion des fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte et pour faciliter la visite de l'Exposition Universelle par les habitants de la province, la Compagnie rendra valables, jusqu'au mercredi 12 juin inclus, les billets aller et retour réduits de 25 0/0 sur le prix ordinaire des places qui seront délivrés pour Paris, à toutes les gares du réseau d'Orléans, du mercredi 29 mai inclus au mardi 11 juin inclus (tarif spécial A, n° 9).

Ces billets conserveront leur durée de validité lorsqu'elle expirera après le 12 juin.

### A L'UNANIMITÉ

Sous ce titre, notre vaillant confrère d'Angers, M. F. Morry, commente, dans le *Petit Courrier*, les débats qui ont eu lieu vendredi devant la Cour d'assises.

Voici les principaux passages de son article:

« Au bout d'un quart-d'heure de délibération, le jury rentre en séance.

» Sur les quatre questions qui leur étaient posées, les jurés ont répondu *non*.

» C'est l'acquiescement pur et simple.

» L'acquiescement rendu à l'unanimité.

» Soit quatre majestueux soufflets.

» Deux pour Thévenet.

» Deux pour Q. de Beaurepaire.

» Il n'y aura pas de jaloux.

» Et si ces Messieurs ne sont pas satisfaits, c'est qu'ils sont terriblement difficiles.

» En conséquence, la Cour prononce l'acquiescement du rédacteur en chef et du gérant du *Petit Courrier*.

» Aussitôt l'auditoire éclate en applaudissements prolongés, en bravos, en cris de: « Vive le jury!... Vive Boulanger!... »

» Manifestation spontanée, imposante, sans une protestation, sans un cri discordant, véritable explosion de l'opinion publique, comprimée jusque-là par le respect de la justice, et venant consacrer et confirmer la juste, honnête, intelligente et ferme décision d'un jury composé de douze hommes de bien, qui ont voulu résolument flétrir, dans la personne des plaignants, les manœuvres odieuses d'un gouvernement abhorré.

» En attendant un compte rendu détaillé de l'audience, reprenons les choses de plus haut.

» Après les formalités ordinaires de procédure pour la formation du jury et l'interrogatoire des prévenus, M. le procureur général Moras a pris la parole.

» Ce magistrat avait une tâche lourde et difficile à remplir: mais nous devons lui rendre cette justice qu'il n'a rien négligé pour arriver à une condamnation que son devoir l'obligeait à requérir. Les récusations, qu'il a exercées en

grand nombre, nous ont prouvé, dès l'abord, qu'il avait étudié son jury avec autant de soin que nous l'avions fait nous-même — et que la lutte serait vive.

» Nous n'avons donc pas été surpris de la vigueur avec laquelle, sous l'apparence d'une modération dangereuse autant qu'habile, il a requis contre nous l'application de la loi. C'était d'ailleurs, il faut bien le reconnaître, la seule ressource qu'il eût d'obtenir un succès — et tout en ne lui ayant aucune reconnaissance, nous ne pouvons nous empêcher de confesser que M. le procureur général Moras est un magistrat d'un grand talent, d'une rare distinction, dont la parole élevée et d'une correction parfaite, a paru faire sur les jurés une impression qui n'était pas sans nous causer quelque souci.

» Il n'est douteux pour personne que M. Moras aurait gagné le procès, si le procès avait pu être gagné; car c'est un adversaire redoutable, qui emprunte à sa courtoisie de parfait homme du monde une autorité et une force qui imposent le respect — à tous.

» Aussi, malgré ses sévérités pour nous, nous n'hésitons pas à rendre au magistrat l'hommage qu'il mérite. La République en a trop peu de cette valeur pour que notre impartialité puisse lui nuire.

» Nous regrettons vivement de n'avoir pas eu un sténographe afin de recueillir les admirables discours de M<sup>rs</sup> Fairé et Lucas.

» Nous essaierons de les résumer dans un de nos prochains numéros, mais combien pâles peuvent être des analyses, à côté des vigoureuses, spirituelles, écrasantes plaidoiries de ces deux éminents orateurs.

» Ils ont tous deux remporté un grand, un beau, un légitime succès, et, en le constatant, nous ne sommes que le très fidèle interprète de l'opinion publique.

» Nous n'avons point à remercier MM. les jurés d'avoir rempli leur devoir comme ils savent toujours le faire, dans ce pays de bon sens, de raison, d'honnêteté et d'intelligence, où les sectaires sont rares.

» Par exemple nous remercions de grand cœur tous ceux qui nous ont donné, dans cette circonstance, tant et de si effectifs témoignages de sympathie — tous ceux qui nous ont prêté leur concours — tous ceux, connus et inconnus, qui sont venus en foule nous serrer la main, avant et après le verdict du jury.

» Ceux-là, ils ont compris que nous combattons pour eux et avec eux. Qu'ils reçoivent ici l'expression de notre profonde gratitude et qu'ils sachent bien qu'ils peuvent compter sur nous — comme nous comptons sur eux.

» F. MORRY. »

## PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

### CHAPITRE VI. — (Suite)

Avec le goupillon d'argent, Broze jeta quelques gouttes d'eau bénite sur le maître de forges; puis, se croisant les bras, l'œil pensif, il médita devant cette tête creusée et pâle.

— Mourir, pensait-il, est-ce dormir? est-ce rêver? oui, rêver, peut-être?...

Il jetait cette muette interrogation, ce cri d'Hamlet, et il lui semblait qu'une ombre folle, coiffée d'un béret rouge et riant à la mousse d'une coupe de champagne, venait lui répondre: « Mourir c'est l'anéantissement; » tandis qu'une autre forme, voilée et mystérieuse, à la démarche lente et grave, passait en levant la main vers le ciel et en affirmant avec énergie:

— Mourir, David... mourir, c'est revivre là-haut!

Alors le voile se soulevait, laissant apparaître un suave visage: celui de Gabrielle. Oh!

ses lèvres-là devaient dire vrai, car jamais elles n'avaient menti.

L'aube le surprit enfoncé dans ces rêveries. Dès le matin Julien Landry fut mis au cercueil, et porté par six robustes forgerons. David le suivait, et, tandis qu'à l'église, l'orgue jouait, et que les flammes vertes s'agitaient sur les brûle-parfums, il retrouva, dans sa mémoire, un lambeau de prière. La messe terminée, l'officiant s'avança vers le catafalque; quelques répons furent échangés, et le cercueil s'éloigna, mesurant sa marche aux pas rythmés des forgerons. On piétinait dans la terre grasse, détrempe par la pluie du matin; un vent violent faisait ployer les arbres et flotter les draperies d'apparat.

Au cimetière, une fosse béante attendait. Broze, debout, la tête découverte, vêtu de noir et très pâle, regardait la descente. On rendait à la terre ce corps d'athlète et ce cerveau incrédule.

La vie n'est-elle pas comme une vague? songeait le jeune homme. La vague grandit; elle s'enfle, elle vous soulève... puis elle retombe, et c'est le naufrage... le naufrage inévitable, commun à tous. La vague humaine vous a échoué non sur une plage, mais dans une tombe.

Les fossoyeurs s'étaient mis à l'œuvre, les pelletées de terre tombaient, une à une, sur le bois de chêne. Bientôt tout fut recouvert... Et l'année n'aurait pas fini que les fleurs émaillemeraient le monticule, et que, tout à l'entour, pousserait l'herbe épaisse au beau soleil des étés.

David se retira le cœur serré.

— Un homme de moins, murmurait-il encore... Une tombe de plus... Ah! que sommes-nous?

### CHAPITRE VII

Boulevard des Italiens, chez la famille Van Ritten, l'horloge hollandaise en bois de rose, incrustée de cuivre, sonnait deux heures de sa voix de clochette, tandis qu'un petit berger, à houlette enrubannée, sortant d'une niche mystérieuse, envoyait de la main deux baisers à sa bergère, et rentrait dans les profondeurs de l'horloge pour attendre trois heures et l'envoi de trois baisers. La belle Charmette servait de partenaire à M<sup>me</sup> Van Ritten. Elle abandonna les cartes; par un bâillement prolongé, elle laissa voir ses petites dents nacrées et blanches, des perles, de vrais bijoux; puis elle dit:

— Voici l'instant du travail.

Et comme un bengali, lançant dans l'espace quelques vocalises, elle ouvrit la dernière partition, la plaça sur le piano, laissa errer ses doigts sur les touches, modulant des accords, chantant en sol majeur, puis en la mineur, pour finir sur un ré bémol. Ce bémol mit, sans doute, une pensée mélancolique en son âme, car elle ferma la partition, jeta un regard exploré sur les gerbes de roses et les jeunes amours qui s'enguirlandaient dans les nuages du plafond, et quitta le piano. Au passage, elle se sourit dans une glace de Venise, abaissa, avec coquetterie, une petite boucle blonde, qui ne se mariait pas suffisamment avec l'arc des sourcils; puis, soulevant le store de soie bleue, elle approcha son joli visage de la vitre claire. Le soleil brillait sur la neige, et un jeune harpiste, appuyé sur son instrument, mangeait à belles dents une large tartine de pain sec, dont les passereaux jaseurs venaient lui disputer les miettes.

La vue de cette tartine, à laquelle s'adressait un si bel appétit, lui rappela, sans doute, qu'elle avait déjeuné légèrement: seulement une aile de perdreau et une tasse de chocolat à la vanille. Alors, se laissant tomber languis-



TIRAGE DE LA TOMBOLA

Les numéros 4611, 678, 1881, 396 et 1880, sortis au tirage du 26 mai, s'étant trouvés parmi les billets non placés, la commission de la Société se réunira demain 29 courant, à l'effet de procéder à un tirage définitif.

Les numéros gagnants seront publiés par les journaux locaux.

Les méfaits de M. Wilson  
UNE ÉCHAUFFOURÉE

C'était dimanche que devait avoir lieu l'inauguration du chemin de fer départemental de Loches à Ligneuil et du Grand-Pressigny à Esvres.

A cette occasion, la municipalité de Ligneuil, en la personne de son maire, le docteur Bonamy, offrait une fête à ses administrés, solennité toute locale prétendait M. le maire, mais qui, au fond, n'était ni plus ni moins qu'une fête politique destinée à réchauffer l'ardeur des braves gens du pays lochois, peu disposés jusqu'à présent à sympathiser avec le futur candidat de leur arrondissement au conseil général et à la députation, — l'immonde Wilson.

Il y a eu des protestations contre les menées des Wilsonniens, des affiches pour avertir la population honnête de se tenir en garde contre les manœuvres de Wilson. Ces affiches ont été l'occasion de troubles, d'effusion de sang de la part de la bande à Wilson.

Demain, nous donnerons les détails de cette échauffourée.

LE « PETIT RENNAIS » EN COUR  
D'ASSISES

Le *Petit Rennais* a été moins heureux que le *Petit Courrier* : il a été condamné.

Quoi qu'il en soit, M. Quesnay de Beaurepaire n'aura pas à se louer des verdicts rendus par les jurys d'Ille-et-Vilaine et de Maine-et-Loire. Et ils ne contribueront pas à relever son prestige !

A Rennes, M. Michael Py, rédacteur en chef du *Petit Rennais*, était défendu par M<sup>e</sup> Laguerre. Ce nom, à lui seul, indique déjà la physionomie des débats.

Après un réquisitoire du procureur général Michel Jaffard, affectant la forme d'une apologie du chef du parquet de la Cour de Paris, la parole est donnée au défenseur de M. Michael Py.

« Au moment où je me lève pour la défense de Michael Py, commence M<sup>e</sup> Laguerre, un sentiment me domine : Qui donc ici défend la magistrature ? Qui donc l'outrage ? Est-ce l'outrager que d'y faire, avec l'opinion publique, de nécessaires et décisives exécutions ? Est-ce

la bien défendre que d'y couvrir un magistrat déshonoré ? »

A ce moment, la foule applaudit à tout rompre.

Le président, rouge de colère, interpelle l'avocat et lui déclare qu'il ne peut laisser passer ce mot.

« Pardon, répond M<sup>e</sup> Laguerre, vous avez toléré que le procureur général examinât la vie privée de mon client, le déshabillât en quelque sorte devant le jury. Eh bien, il a un client, lui aussi, M. le procureur général, et celui-là, il m'appartient, et je vous assure que je le tiens bien. »

De nouvelles acclamations se font entendre.

Le président, hors de lui, est impuissant à se contenir, il ordonne de faire évacuer la salle. L'audience est suspendue pendant une heure.

Enfin, la Cour rentrée en séance et donne la parole à M<sup>e</sup> Laguerre.

Après une vigoureuse plaidoirie de ce défenseur, le jury d'Ille-et-Vilaine se retire puis reparait avec un verdict aux termes duquel la Cour condamne Py et Gruel à dix jours de prison et 200 francs d'amende.

Le jury a acquitté, dit la *Presse*, le rédacteur en chef et le gérant du *Petit Rennais* sur la question d'outrage à la magistrature, à Quesnay de Beaurepaire, homme privé, à l'auteur de *Marie Fougère*.

Il n'a retenu de l'article incriminé que la phrase suivante :

« Deux grêlins en France ne sont vraiment pas de trop. »

Le jury a refusé d'accorder à M. de Beaurepaire le service qu'il demandait.

M. Quesnay de Beaurepaire s'avouera-t-il vaincu et renoncera-t-il désormais à prendre vis-à-vis de la presse ces airs de matamore et d'avale-tout-cru qui lui ont jusqu'à présent si mal réussi ?

Ce serait habile !

LES NIDS. — Les oiseaux sont les auxiliaires de l'agriculture ; ils détruisent chaque année un nombre incalculable de larves et d'insectes nuisibles. Détruire un nid, c'est compromettre une récolte tout entière.

On sait cela, et cependant les enfants détruisent à la campagne tous les nids qu'ils découvrent et peuvent atteindre, au risque de voir les chenilles pulluler et dévorer jusqu'au pied les choux et les autres fourrages.

Le jeune François Lamballais, 14 ans, ayant découvert dans un buisson un nid de rouge-gorge, s'empressa de l'emporter avec les deux œufs qu'il contenait.

C'est un délit qui a conduit le jeune dénicheur devant la police correctionnelle.

François Lamballais était passible d'une amende de 16 francs ; mais comme il est âgé de moins de 16 ans, le Tribunal le condamne seulement à la moitié de l'amende.

Son père a été déclaré civilement responsable.

Puisse cette leçon profiter aux dénicheurs de nids.

L'EAU-DE-VIE A JEUN

L'homme qui se tire un coup de pistolet dans la cervelle est certain de se tuer ; celui qui chaque matin boit de l'eau-de-vie à jeun est sûr d'arriver au même résultat. Il y mettra plus de temps, mais sa mort sera certaine.

L'eau-de-vie se trouvant directement en contact avec la muqueuse de l'estomac, la brûle et ne tarde pas à la rendre gravement malade. Il est facile de le comprendre.

Si le matin on se gargarise la bouche avec de l'eau-de-vie, on ne tarde pas à la rejeter, car elle brûle fortement la langue et le palais. Or, l'eau-de-vie produit exactement le même effet sur l'estomac : elle le brûle, le rétrécit, l'atrophie. Quand l'estomac est rempli d'aliments, l'effet n'est pas le même.

L'eau-de-vie à jeun procure pendant quelques heures une certaine excitation qui semble procurer de la vigueur, mais ce n'est qu'aux dépens de la santé.

L'alcool pris ainsi ne doit pas s'appeler de l'eau-de-vie, mais de l'eau-de-mort.

Philosophique dialogue du *Charivari*, entre un député et un paysan :

— Là !... maintenant qu'on entend moins parler du général, je crois que vous allez être tranquilles.

— Oui, not' député, mais faudrait aussi que nous n'entendions plus parler de vous !

BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 mai 1889.

C'est à peine si le marché conserve encore quelques traces de l'alerte de samedi. Le 3 0/0 a repris à 87.30 ; le 4 1/2 0/0 à 104.95.

On demande le Crédit foncier à 4,338.75. Le bilan au 30 avril est des plus satisfaisants. Tandis que pour les trois premiers mois de l'année courante les dépenses ont augmenté de 48,000 fr. seulement, l'augmentation des bénéfices a été de 4,474,000 fr. On voit que l'année 1889 s'annonce dans de bonnes conditions.

La Société Générale se maintient à 461.25.

La Banque d'Escompte qui avait fléchi à 533.75 reprend vivement à 540.

La Banque de Paris et des Pays-Bas se relève à 765.

On traite la Société des Dépôts et Comptes courants à 597.50.

Le Crédit Lyonnais a des transactions actives à 685.

Comme nous l'avons annoncé, l'emprunt russe a obtenu un brillant succès. La conversion des emprunts appelés au remboursement sont dans la proportion de 80 0/0. Les souscripteurs en espèces recevront seulement 7 0/0 de leurs demandes.

Le Panama est à 56 au lieu de 55.

On cote l'obligation des Chemins Économiques à 380.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque d'État, place de la Bourse, délivre en ce mo-

ment au prix de 500 francs des obligations rapportant 30 francs par an et remboursables à 1,000 francs en 9 ans. Les tirages ont lieu le 1<sup>er</sup> de chaque mois et les coupons sont trimestriels.

Théâtre de Saumur

FRANCKLIN BADUEL, impresario.

LUNDI 5 Juin 1889

Avec le concours de

M<sup>me</sup> Marie FAVART

Sociétaire de la Comédie-Française

LA PORTEUSE DE PAIN

Drame en 5 actes et 9 tableaux,

de MM. Xavier de Montépin et Dornay.

M<sup>me</sup> FAVART jouera le rôle de *Jeanne Fortier*.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

LE JOURNAL POUR RIEN

(G. EDINGER, Éditeur)

Demandez chez tous les Libraires

LE PROSPECTUS EXPLICATIF

DES COMBINAISONS NOUVELLES

ET PRIMES EXTRAORDINAIRES

DU CLAIRO

Grand Journal politique quotidien à 5 cent.

ET DE LA SEMAINE ILLUSTRÉE

MAGNIFIQUE JOURNAL HEBDOMADAIRE A GRAVURES

Qui sont Véritablement

DONNÉS POUR RIEN

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN

P. ANDRIEUX, Successeur

Baisse de prix sur les liqueurs de marque.

Absinthe Pernod de Couvet, 4 fr. le litre ;  
Vermouth Noilly-Prat, 1 fr. 60 le litre ;  
Guignolet Cointreau, 2 fr. 75 le litre ;  
Byrrh Violet au vin de Malaga, 2 fr. 50 le litre ;

Rhum de la maison Alvarez de Kingston, 2 fr. le litre ;

Eau-de-vie de Marmande, très bonne qualité, 4 fr. 50 le litre ;

Eau-de-vie vieille d'Armagnac, 2 fr. le litre.  
Tous nos liquides sont vendus verre compris.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT  
MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

samment sur un fauteuil duchesse, elle picora dans un sac de marrons glacés.

— Laisse-m'en donc quelques-uns, ma belle Charmette, dit M<sup>me</sup> Van Ritten, sans interrompre une réussite, dont les combinaisons savantes couvraient de cartes tout un guéridon orné de peluche et de pompons.

Charmette cessa le pillage du sac pour s'adresser à des fraises rouges, primeurs rares, couchées sur du feuillage dans une petite corbeille de vannerie dorée, et dont le parfum des bois se mêlait aux senteurs de violettes dont le salon était saturé.

Lorsqu'elle eut fait une large brèche à la corbeille engageante, elle poussa deux ou trois gros soupirs, et, machinalement, se mit à jouer avec les glands soyeux de la petite table, suivant des yeux le mouvement des cartes.

— Mère, dit-elle enfin d'une voix languissante, est-ce donc décidément ce soir que nous vient M. Broze ? Vous l'avez donc admis enfin à me faire sa cour ?

M<sup>me</sup> Estelle, sans se presser, acheva sa réussite ; puis, levant la tête avec un air de paon qui fait sa roue :

— Oui, ma belle enfant, j'ai dû mettre le comble aux vœux de notre ami M. Broze, en

lui écrivant que tu étais sensible à son amour ; que tu reconnaissais enfin toutes ses nobles qualités. N'es-tu pas touchée de sa constance ? En définitive, Charmette, comment trouves-tu ce garçon ?

— Ni bien ni mal. Un assez joli blond.

— Tu es difficile, ma chère. Pour moi, ce jeune homme a fait ma conquête ; je le trouve charmant. Sais-tu que son nom est déjà acclamé ; il comptera un jour au nombre de nos premiers compositeurs. Et l'héritage de cet oncle qui a eu le bon esprit de mourir intestat !

Il se monte, tu ne l'ignores pas, à trois millions bien sonnants. Est-ce un assez beau rêve, cette fortune mise à tes pieds ! Et, je l'avoue, jamais elle ne pouvait nous venir à un moment plus opportun. Ah ! ma pauvre enfant, tu ne sais pas encore ce que l'on dépense lorsque l'on veut jeter ce que l'on appelle vulgairement de la poudre aux yeux. Ton père et moi, nous nous sommes sacrifiés. Nous rêvions pour notre Charmette une riche et belle alliance ; aussi n'avons-nous rien épargné pour tenir, avec éclat, notre rang dans la colonie étrangère.

Tout Paris nous connaît, nous admire, nous envie... Mais notre fortune y a passé -- une si belle fortune ! — Nous sommes aux abois,

mon enfant. Je ne veux pas te cacher la vérité. Les dettes nous écrasent. Nous devons notre riche mobilier. Et notre landau, notre livrée, nos chevaux, des bêtes superbes, tout cela est de louage. Ah ! sans l'habileté de ton père à manier les cartes, sans la veine heureuse qui le suit partout, je ne sais vraiment comment nous pourrions maintenir notre rang. Voyons, Charmette, tu-tiens à paraître, n'est-ce pas, tu y tiens plus qu'à tout ; c'est dans notre sang ; le sang des Van Ritten.

Ici, M<sup>me</sup> Estelle s'éventa, puis elle se mit à puiser dans le sac de marrons. Lorsque les friandises l'eurent remise de la fatigue de sa longue tirade, elle reprit :

— Revenons à la question qui touche à ton bonheur. Je te disais donc, ma chère, que, tout bien considéré, les offres de M. Broze me paraissent inespérées, et tu devrais les accueillir avec plus d'enthousiasme. Vois-tu, dans un mariage, il ne faut pas seulement juger avec son cœur : calculer est nécessaire. C'est de la prévoyance cela, mon enfant. Eh bien ! moi, j'ai fait mes petits calculs : le résultat en est satisfaisant, et je t'engage fortement à te montrer favorable aux vœux de notre jeune ami ; à recevoir, avec ta gentille manière, ses

respectueux hommages. Quand tu le veux, ma Charmette, tu es la femme la plus délicate, la plus ravissante...

Charmette écoutait, ses grandes paupières abaissées, et jouait inconsciemment avec les cartes de sa mère, les mettant en éventail, puis en paquets, les coupant et les recoupant.

— Ne touche donc pas à cela, fit M<sup>me</sup> Van Ritten d'un ton impératif. Tu pourrais ouvrir le jeu sur des piques et te porter malheur.

Elle remit en ordre le jeu dérangé, fit une boule du sac de marrons glacés maintenant vide de ses sucreries, le lança dans le brasier flambant, et continua :

— Voyons, réponds donc à mes anxieuses questions. Je sais bien que, l'année dernière, tu n'étais pas très favorable à ce pauvre Broze ; toutes ses muettes adorations avaient le don de l'agacer ; il semblait que ton cœur descendit à la région des glaces à mesure que le sien s'élevait aux chaleurs torrides... Mais tout est changé... Songe donc, un héritier !... trois millions !... Laisse ton cœur s'attendrir, s'é-mouvoir.

(A suivre.)



FAILLITE VERGNOL.

Par jugement en date du 27 mai 1889, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite ouverte le sieur Vergnol, marchand de mercerie à la Salle (Montreuil-Bellay).

L'ouverture de ladite faillite a été fixée provisoirement au jour du jugement. M. Baugé a été nommé juge-commissaire, et M. Doussain, syndic provisoire.

Pour extrait, Le Greffier, COLLIN. (504)

Et de M. LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaupaire, n° 17.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

En l'étude de M. LELIÈVRE, notaire à Saumur, le SAMEDI 15 JUI 1889, à 1 heure de l'après-midi,

D'UN IMMEUBLE

Sis au Pont-Fouchard, commune de Bagnaux, Comprenant :

1° Maison d'habitation élevée sur caves, composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre pièces au premier étage, grenier sur le tout ;

2° Cour, pressoir, buanderie, petite cuisine, hangar, réservoir d'eau, puits, bassin, joli jardin ;

Le tout contenant environ 5 ares 47 centiares.

Valeur locative réelle et évaluée : 480 fr.

Mise à prix : 7,000 fr.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, et, pour tous renseignements, à M. LELIÈVRE, notaire. (497)

A CÉDER

Magasin de Chaussures

Bonne Clientèle à Façon

S'adresser chez M. OSSANT, rue Saint-Jean, 34.

A VENDRE UN BON BILLARD

provenant du cercle Saint-Hubert. S'adresser à M. MATHELIE, gérant du Grand-Cercle, Saumur.

Étude de M. LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE BELLE MAISON

Avec Dépendances

Petit Parc, Jardin, Communs, Caves

LE TOUT CLÔS DE MURS

Situé à Distré, sur la route.

Clos de Vigne, contenant environ 44 ares ;

Pièce de Terre joignant la maison, contenant près de 2 hectares.

S'adresser à M. LELIÈVRE, notaire.

A LOUER

A Saint-Martin-de-la-Place,

MAISON AVEC JARDIN

S'adresser à M. Henri DESLANDES.

A VENDRE

50 Bouteilles excellent VIN BLANC ANNÉE 1870, coteau de Saumur, pris à la cave du propriétaire.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER APRÈS DÉCÈS

Un Fonds de M. Tailleur

S'adresser à M. V. BARDOU, rue Dacier, 47, Saumur. (419)

MAISON DE MODES

M. PORTAIT, 7, place du Marché - Noir, demande une bonne apprentieuse.

PHARMACIE CLOSIER

La PHARMACIE A. CLOSIER est transférée rue Dacier, n° 19, en face la Caisse d'Épargne.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau. DARTRES, ECZEMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science. Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petits bourgeois, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIRMAND, médecin spécialiste, 11, rue St-Louis, à MELON S.-et-M. CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale PUBLIÉ PAR La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. de FRANCOIS, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr. ; 6 mois, 7 francs

Il a été perdu un CHIEN TERRIER, poil jaune, et répondant au nom de Bob. — S'adresser hôtel de Londres, Saumur. — Récompense. (503)

ON DEMANDE de bonnes couturières pour dames. S'adresser au bureau du journal.

AVIS

M. AVENIER informe MM. les Propriétaires qu'il fera, comme les années précédentes, les VIDANGES aux prix et conditions de l'adjudicataire agréé par le Maire.

S'adresser à l'Usine. (259)

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défilant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER -- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

Table of train schedules for the Paris - Saumur - Bordeaux line, including stations like Paris, Chartres, Niort, and Bordeaux, with arrival and departure times.

Table of train schedules for the Bordeaux - Saumur - Paris line, including stations like Bordeaux, Niort, Chartres, and Paris, with arrival and departure times.

Table of train schedules for the Saumur - Port-Boulet - Chinon line, including stations like Saumur, Port-Boulet, and Chinon.

Table of train schedules for the Poitiers - Montreuil - Doué - Angers line, including stations like Poitiers, Montreuil, Doué, and Angers.

Table of train schedules for the Angers - Doué - Montreuil - Poitiers line, including stations like Angers, Doué, Montreuil, and Poitiers.

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES - ANGERS - SAUMUR - TOURS - PARIS

Table of train schedules for the Nantes - Angers - Saumur - Tours - Paris line, including stations like Nantes, Angers, Saumur, Tours, and Paris.

PARIS - TOURS - SAUMUR - ANGERS - NANTES

Table of train schedules for the Paris - Tours - Saumur - Angers - Nantes line, including stations like Paris, Tours, Saumur, Angers, and Nantes.

SAUMUR - LA FLÈCHE

Table of train schedules for the Saumur - La Flèche line, including stations like Saumur and La Flèche.